

CORONAVIRUS : COMMUNICATION VERS LES SALARIES

La reprise du travail, tant en tertiaire qu'en production, est conditionnée au déploiement de mesures concrètes pour la protection de votre santé.

La mise en œuvre de ces mesures est toujours en cours (désinfection des bâtiments, distribution de gel, affichage des règles à respecter...).

Ces informations seront partagées lors d'un CSEC extraordinaire qui devrait se tenir jeudi.

À la suite de cette réunion, des CSE extraordinaires seront organisés dans chaque établissement pour présenter les conclusions du CSEC.

Dans cette attente, l'activité reste suspendue et ne devront se rendre à leur poste de travail que celles et ceux dont la présence est indispensable, selon une liste établie par la Direction.

Une fois encore, devant cette crise exceptionnelle par sa gravité sanitaire et ses impacts économiques, c'est ensemble que nous pourrons faire face, avec le souci de la santé de chacun et la volonté de permettre à la Société de se projeter dans le futur.



Éric Trappier
Président-directeur général